



LIGUE
BRETAGNE

Championnats Interclubs Seniors Masculins et Féminins

**DIVISIONS RÉGIONALES
(Pré-Nationale à R3)**

Règlement 2022

PRÉAMBULE

Le présent document a pour ambition de répondre à l'objectif de simplification des règlements sportifs, d'allègement des contraintes pour les clubs et surtout pour les capitaines et joueurs.

Il est constitué :

- d'une première partie « administrative » sur l'organisation globale des championnats destinée aux clubs, aux responsables sportifs ;*
- d'une deuxième partie plus pragmatique sur le déroulement des rencontres de championnats.*

Chaque chapitre ou sujet fait référence à un article des RS-FFT (règlements sportifs de la FFT) qui fait foi.

La gestion de ces championnats régionaux est assurée par la Commission Régionale Seniors.

SOMMAIRE

ORGANISATION GÉNÉRALE DU CHAMPIONNAT.....	5
<i>PRINCIPES.....</i>	<i>5</i>
<i>Liste des compétitions.....</i>	<i>5</i>
<i>Format des championnats et calendrier.....</i>	<i>5</i>
<i>Modalité d'engagement des équipes.....</i>	<i>5</i>
<i>Règle de qualification des joueurs.....</i>	<i>6</i>
DÉROULEMENT DES COMPÉTITION (A l'attention des capitaines et des joueurs)....	7
<i>OBLIGATIONS DU CLUB VISITÉ.....</i>	<i>7</i>
<i>Balles et terrains.....</i>	<i>7</i>
<i>Juge arbitrage/arbitrage.....</i>	<i>7</i>
<i>Communication des résultats.....</i>	<i>7</i>
<i>Formalités avant la rencontre.....</i>	<i>7</i>
<i>La rencontre.....</i>	<i>7</i>
<i>Le Capitaine.....</i>	<i>8</i>
<i>Forfaits et résultats des rencontres.....</i>	<i>8</i>
<i>Dispositions spécifiques.....</i>	<i>8</i>
<i>Tableaux des « montées/ descentes » : voir annexe 1.....</i>	<i>9</i>
<i>Juridiction des championnats : voir annexe 2.....</i>	<i>9</i>
<i>Fiche de relevé d'infraction : voir annexe 3.....</i>	<i>9</i>
<i>Tableau des infractions et pénalités : voir annexe 4.....</i>	<i>9</i>
ANNEXES	
<i>Annexe 1 : Tableaux des « montées/ descentes ».....</i>	<i>10</i>
<i>Annexe 2 : Coordonnées des juges-arbitres.....</i>	<i>11</i>
<i>Annexe 3 : Fiche de relevé d'infraction.....</i>	<i>12</i>
<i>Annexe 4 : Tableau des infractions et pénalités.....</i>	<i>13</i>

ORGANISATION GÉNÉRALE DES CHAMPIONNATS

La Commission Régionale Seniors (CRS) arrête pour chaque épreuve la liste des équipes qualifiées, établit la composition des divisions, des poules et fait respecter les règlements sportifs FFT et spécifiques LBT.

PRINCIPES

Liste des compétitions

Ces compétitions sont les suivantes :

- ❶ Le championnat interclubs seniors féminin comprend :
 - une Pré-Nationale (PN) à 16 équipes ;
 - une première division (R1) à 16 équipes ;
 - une deuxième division (R2) à 32 équipes.
- ❷ Le championnat interclubs seniors masculin comprend :
 - une Pré-Nationale (PN) à 16 équipes ;
 - une première division (R1) à 16 équipes ;
 - une deuxième division (R2) à 32 équipes ;
 - une troisième division (R3) à 64 équipes.

Format des championnats et calendrier

La PN se déroule sous forme de poules de 4, suivi de play-off/play-down (5 journées + finale). Son calendrier est calqué sur le championnat de France au printemps.

Les autres divisions se déroulent sous forme de poules de 8. Leur calendrier débutera mi-octobre et finira en mars.

Modalité d'engagement des équipes (cf. art. 81/82/83 RS FFT)

- ❶ Inscription : L'inscription des équipes se fait via ADOC jusqu'au 5 septembre 2021. Le droit d'engagement à régler est de 48€ (prélèvement au 15 octobre 2021).
- ❷ Un club ne peut engager dans les championnats régionaux plus de 4 équipes pour 2 courts couverts disponibles (deux équipes jouant à domicile quand deux autres se déplacent). Cela veut dire que 4 équipes féminines et 4 équipes masculines peuvent être engagées pour 2 courts couverts puisque leurs championnats respectifs se jouent à des dates alternées. Dans le cas où le championnat départemental se joue sur les mêmes dates, ce calcul doit également inclure les équipes engagées en championnat départemental (2 équipes par court couvert disponible).
- ❸ Si un club désire engager des équipes supplémentaires, il devra d'une part déclarer les courts prévus en supplément et la surface sur laquelle ces équipes seront amenées à jouer, et d'autre part s'engager sur la disponibilité de ces courts aux dates concernées. Faute de déclaration, les engagements de ces équipes ne seront pas acceptés par la commission compétente.
- ❹ Restrictions d'accès aux championnats de France interclubs seniors (y compris la PN). Pour les clubs ayant une ou plusieurs équipes en championnat de France interclubs seniors (y compris la PN), une division d'écart doit être respectée entre l'équipe 1 et 2 d'un club.

⑤ **Composition des équipes** : (cf. art. 84/85/86/86Bis/87 RS FFT)

En championnat régional, la composition des équipes doit en fonction de leur numérotation, respecter la hiérarchie des classements des joueurs du club. Le classement à prendre en compte est celui du jour de la rencontre. Les classements individuels sont par conséquent à vérifier à chaque sortie mensuelle. Un joueur ne peut jouer dans plusieurs équipes jouant le même week-end. Il en va de même lorsque ces équipes auraient dû jouer le même week-end et qu'une des rencontres a été avancée ou reportée.

Les clubs engageant une ou plusieurs équipes en championnat de France interclubs seniors ou en PN, ne pourront aligner les joueurs interdits d'équipes inférieures (cf. art. 87 RS FFT)

Règle de qualification des joueurs (cf. Chapitre II RS FFT)

① **Licence** (cf. art. 88/89/90 RS FFT) :

Quel que soit son statut sportif, un joueur (EQ / NvEQ), pourra participer à un championnat par équipes pour le compte de son club ou de sa ligue à la condition que sa licence soit enregistrée et validée par le club, le **15 décembre** au plus tard de l'année sportive considérée.

En cas de non-respect de ces délais, le joueur ne pourra participer au championnat de PN.

Pour les championnats débutant avant cette date (R1, R2 et R3), la licence devra être enregistrée et validée, au plus tard, **la veille de la rencontre** à laquelle le joueur désire participer.

② **Changement de club** (cf. art. 90/91/92/95/96/97/98/99/100 RS FFT).

DÉROULEMENT DES COMPÉTITIONS **(A l'attention des capitaines et des joueurs)**

OBLIGATIONS DU CLUB VISITÉ

Balles et terrains (cf. art. 101 RS FFT)

Pour la division PN : fournir **4 balles neuves par partie**, mettre à la disposition du juge-arbitre **deux courts extérieurs de même surface sur un même site** et des terrains de repli en cas d'intempérie, pour que la rencontre puisse se terminer dans la journée.

Pour les divisions de R1 à R3 : fournir au moins **4 boîtes de balles neuves par rencontre et deux terrains de même surface et sur un même site**.

Juge arbitrage/arbitrage (cf. art. 102 RS FFT pour la PN)

Pour la division PN : un juge-arbitre de niveau 2 minimum désigné par la Commission Régionale d'Arbitrage doit être présent sur le site et toutes les parties (simples et doubles) doivent être arbitrées.

Pour les divisions de R1 et R3 : des juges-arbitres, désignés conjointement par la Commission Régionale d'Arbitrage et la Commission Régionale Seniors, sont chargés d'assurer le bon déroulement des rencontres.

Infraction : En cas d'infraction constatée, les juges-arbitres sont en charge d'éditer une fiche d'infraction à destination de la CRS et de la Ligue au plus tard le lendemain de la rencontre.

Communication des résultats (cf. art. 103 RS FFT)

A défaut de juge-arbitre sur le site, le capitaine de l'équipe visitée est responsable de la saisie de l'état de résultats le soir même de la rencontre sur TEN'UP.

Formalités avant la rencontre (cf. art. 104 RS FFT)

Pour les divisions R1 à R3, à défaut de juge-arbitre sur le site, les capitaines d'équipe s'échangent les feuilles de composition d'équipe (feuilles de rencontres, par ordre décroissant de classement, des joueurs de simple et de ceux susceptibles de disputer les doubles). Le capitaine de l'équipe visitée est responsable du bon déroulement de la rencontre.

La rencontre (cf. Chapitre III/3 RS FFT)

Dates et horaires (cf. art. 105 RS FFT) :

Les parties doivent débuter le dimanche matin à 9h00 (débuter = échauffement sur le terrain). Dans le cas où les courts ne seraient pas disponibles à 9h car des équipes supérieures joueraient à domicile, les parties doivent débuter le dimanche à 14h. Pour tout changement de date, les clubs doivent obtenir l'accord écrit du juge-arbitre.

Tous les joueurs doivent être présents sur le site au moins 15 minutes avant l'heure fixée pour les rencontres

Formats des matchs (cf. art. 106 RS FFT) :

Division PN : Toutes les parties de simple sont disputées avec le **format 1** et les parties de doubles sont disputées au **format 4**.

Divisions R1 à R3 : Toutes les parties de simple sont disputées avec le **format 2** et les parties de doubles sont disputées au **format 4**.

Définitions des formats des matchs :

Format 1 : au meilleur des 2 manches de 6 jeux avec jeu décisif en 7 points avec 2 points d'écart à 6/6 dans toutes les 2 manches et règle de l'avantage.

Format 2 : 2 manches à 6 jeux avec jeu décisif en 7 points avec 2 points d'écart à 6/6 dans les 2 manches et règle de l'avantage, la 3^{ème} manche éventuelle est remplacée par un Super Jeu Décisif en 10 points avec 2 points d'écart qui est noté 10/x sur l'état de résultats.

Format 4 : 2 manches à 6 jeux avec jeu décisif en 7 points avec 2 points d'écart à 6/6 dans les 2 manches et règle du « No Ad » (point décisif à 40A avec choix du côté au relanceur), la 3^{ème} manche éventuelle est remplacée par un Super Jeu Décisif en 10 points avec 2 points d'écart qui est noté 10/x sur l'état de résultats

Equipes (cf. art. 107 RS FFT) :

Difficultés liées au déroulement de la rencontre (cf. art. 108 RS FFT) :

Tout joueur supplémentaire, prévu sur la feuille de composition d'équipe, doit être présent à l'heure du début de la rencontre. Un joueur supplémentaire est un joueur ne jouant pas en simple mais peut, éventuellement, jouer en double.

En cas de rencontre non débutée : si l'équipe visiteuse ne s'est pas déplacée, elle se déplacera lors du report. Si l'équipe visiteuse s'est déplacée, le report aura lieu en priorité sur ses installations. En cas d'impossibilité matérielle, le club visité devra accueillir à nouveau la rencontre. La date du report est fixée en concertation entre les capitaines concernés et le juge-arbitre, le week-end suivant si possible, et dans tous les cas, avant la dernière journée de championnat.

Le Capitaine (cf. art. 109/110 RS FFT)

À défaut de juge-arbitre, le capitaine de l'équipe visitée est responsable de la bonne rédaction, complète, lisible et véridique de la feuille de match, ainsi que de sa saisie sur TEN'UP. Il doit conserver la feuille de match ainsi que les fiches de composition d'équipe (échangées par les capitaines avant le début de la rencontre) en cas de demande du juge-arbitre ou de la commission compétente.

Forfaits et résultats des rencontres (cf. art. 111/112/113/114 RS FFT)

La commission compétente procède au classement de chaque division à partir du classement général issu de la Gestion Sportive. Ce classement est établi en tenant compte :

- 1°) de la place des équipes dans leur poule.
- 2°) du nombre de points des équipes classées aux mêmes places.

Dispositions spécifiques (cf. art. 118 RS FFT)

Les dispositions spécifiques de la Ligue complètent les dispositions générales des règlements sportifs de la FFT. En cas de contradiction entre les dispositions générales et une disposition spécifique, la disposition spécifique l'emporte.

Division PN :

Ce championnat est disputé par 16 équipes réparties en quatre poules de quatre.

Ce championnat étant organisé au printemps, toutes les rencontres doivent se disputer sur deux courts extérieurs de surface identique sur un même site.

Divisions R1 à R3 :

Ce championnat étant organisé durant la période hivernale, toutes les rencontres doivent être disputées sur deux courts couverts ou extérieurs avec l'accord des deux capitaines de surface identique sur un même site.

Le capitaine de l'équipe du club visiteur devra obligatoirement, au plus tard le jeudi à 20 heures, prendre contact avec le capitaine de l'équipe visitée afin de s'informer du lieu, de la surface des courts et des horaires de la rencontre.

Tableaux des « montées/ descentes » (voir annexe N° 1).

Coordonnées des juges-arbitres (voir annexe N° 2).

Fiche de relevé d'infraction (voir annexe N°3).

Tableau des infractions et pénalités (voir annexe N° 4).

ANNEXE 1: MONTÉES / DESCENTES À L'ISSUE DE LA SAISON 2022

Le contexte exceptionnel de ces championnats 2022 (reprise après presque 2 ans d'arrêt des compétitions) invite la CRS à la prudence concernant l'organisation des championnats 2023. En effet, en fonction du niveau sportif des équipes dans les différentes divisions lors de ces championnats 2022, des ajustements peuvent être nécessaires afin que les championnats 2023 répondent au mieux, d'un point de vue sportif, aux attentes de tous (clubs, joueurs et joueuses, organisateurs).

Aussi, afin de laisser de la marge de manœuvre à d'éventuels changements (nombre et taille des divisions ou des poules), il n'y aura pas d'engagements sur les montées/descentes en ce début de championnat. Cela afin de laisser du temps pour évaluer le niveau des différentes divisions et poules cette saison. Cependant, le classement général 2022 des divisions sera toujours pris en compte dans les décisions de montées/descentes pour la saison 2023. La philosophie restera donc toujours la même lors de cette reprise : il faut être dans les premiers de poule pour espérer monter et éviter les dernières places pour ne pas descendre.

Nous comptons sur votre compréhension. Cette disposition exceptionnelle est nécessaire pour garantir des championnats 2023 de qualité.

ANNEXE 2: COORDONNÉES DES JUGES-ARBITRES

La CRS (commission compétente) et la CRA désignent conjointement les juges-arbitres pour assurer la gestion des championnats par équipes :

<i>R1 dames</i>	<i>Marc ÉLUARD</i>	<i>06 71 10 42 92</i>	<i>tennis@eluard.fr</i>
<i>R2 dames</i>	<i>Anthony BATHANY</i>	<i>06 61 73 91 67</i>	<i>anthonybathany@hotmail.com</i>
<i>R1 messieurs</i>	<i>Nicolas BONNEL</i>	<i>06 73 14 75 64</i>	<i>nico.bonnel@gmail.com</i>
<i>R2 messieurs</i>	<i>Thierry PÉRON</i>	<i>06 76 00 08 33</i>	<i>thierry.peron29@orange.fr</i>
<i>R3 messieurs</i>	<i>Annabelle ANDRÉ</i>	<i>06 64 23 90 20</i>	<i>annabelle-andre@hotmail.fr</i>

ANNEXE 3: FICHE DE RELEVÉ D'INFRACTION



JUGE-ARBITRE : _____

DIVISION : _____ **POULE :** _____ **SEXE :** _____

JOURNÉE N° : _____ **DATE DE LA RENCONTRE :** _____

RENCONTRE : _____ VS _____
(Club visité) (Club visiteur)

INFRACTION(S) RELEVÉE(S) (voir liste ci-dessous) :

<input type="checkbox"/>	➤ Équipe forfait pour une rencontre (1 ^{er} forfait)
<input type="checkbox"/>	➤ Équipe comptabilisant 2 forfaits
<input type="checkbox"/>	➤ Équipe comptabilisant 1 forfait et 1 disqualification
<input type="checkbox"/>	➤ Équipe comptabilisant 2 disqualifications
<input type="checkbox"/>	➤ Équipe incomplète (absence de 1 joueur ou plus)
<input type="checkbox"/>	➤ Joueur non licencié et/ou non qualifié (simple ou double)
<input type="checkbox"/>	➤ Plus de 2 joueurs NvEQ dans la composition de l'équipe
<input type="checkbox"/>	➤ Participation d'un jeune de moins de 11 ans
<input type="checkbox"/>	➤ Liste des équipes modifiées après présentation
<input type="checkbox"/>	➤ Non-respect de l'ordre des classements dans une équipe ou entre deux équipes
<input type="checkbox"/>	➤ Irrégularité dans la composition d'une équipe de double
<input type="checkbox"/>	➤ Liste complète des joueurs non présentée avant le début de la rencontre (Réserves à consigner au début de la rencontre)
<input type="checkbox"/>	➤ Joueur en retard pour sa rencontre MAIS présent avant le début des rencontres
<input type="checkbox"/>	➤ Date de rencontre modifiée sans autorisation du juge-arbitre
<input type="checkbox"/>	➤ Non fourniture de balles neuves homologuées F.F.T.
<input type="checkbox"/>	➤ Absence de saisie de la feuille de matchs sur TEN'UP le soir de la rencontre
<input type="checkbox"/>	➤ Modification/Falsification de la feuille de matchs après signature des 2 capitaines
<input type="checkbox"/>	➤ Partie(s) non jouée(s) et/ou indication de scores mensongers
<input type="checkbox"/>	➤ Rencontre non jouée et états de résultats rédigés (signature d'un capitaine)

OBSERVATIONS :

BARÈME D'INFRACTION : Point(s) de partie Point(s) de rencontre Retrait général
 Pénalités à l'équipe immédiatement inférieure Autre :

DATE : _____ **SIGNATURE :** _____

Vous pouvez contester cette décision auprès de la Commission Régionale des Conflits Sportifs, par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 10 jours suivant cette notification. Elle statuera en première instance. Le club pourra, en cas de désaccord, faire appel auprès de la Commission Régionale des litiges.

Destinataires : Président du club pénalisé, Président de la CRS
Copie : Membres de la CRS, secrétariat de la LBT ligue.bretagne@fft.fr
 Président de la commission départementale seniors du club concerné

ANNEXE 4 : TABLEAU DES INFRACTIONS ET DES PÉNALITÉS APPLIQUÉES

INFRACTION	PÉNALITÉ APPLIQUÉE
➤ Équipe forfait pour une rencontre (1^{er} forfait)	➤ L'équipe forfait comptabilise « -2 points pour la rencontre » L'équipe immédiatement inférieure est pénalisée de 2 points de rencontre par rapport aux résultats obtenus pour la même journée.
➤ Équipe comptabilisant 2 forfaits ➤ Équipe comptabilisant 1 forfait et 1 disqualification ➤ Équipe comptabilisant 2 disqualifications	➤ Retrait général de l'équipe pour la suite du championnat et rétrogradation en division immédiatement inférieure pour le prochain championnat. ➤ Réserves pour les engagements de la saison suivante.
➤ Équipe incomplète (absence de 1 joueur ou plus) ➤ Joueur non licencié et/ou non qualifié (simple ou double) ➤ Plus de 2 joueurs NvEQ dans la composition de l'équipe ➤ Participation d'un jeune de moins de 11 ans ➤ Liste des équipes modifiées après présentation ➤ Non-respect de l'ordre des classements dans une équipe ou entre deux équipes	➤ Disqualification de l'équipe qui comptabilise « -1 point pour la rencontre ». L'équipe immédiatement inférieure est pénalisée de 1 point de rencontre par rapport aux résultats obtenus pour la même journée.
➤ Irrégularité dans la composition d'une équipe de double	➤ La partie de double est perdue par disqualification pour l'équipe en infraction.
➤ Liste complète des joueurs non présentée avant le début de la rencontre (Réserves à consigner au début de la rencontre)	➤ Retrait de 1 point de rencontre aux résultats acquis sur le terrain. Si l'équipe gagne elle ne marque que 2 points, si l'équipe perd elle marque 0 point.
➤ Joueur en retard pour sa rencontre MAIS présent avant le début des rencontres	➤ Seule cette partie est perdue par forfait.
➤ Date de rencontre modifiée sans autorisation du juge-arbitre	➤ Disqualification des deux équipes. Les équipes comptabilisent « -1 point pour la rencontre ».
➤ Non fourniture de balles neuves homologuées F.F.T.	➤ Retrait de 1 point de rencontre.
➤ Absence de saisie de la feuille de matchs sur TEN'UP le soir de la rencontre.	➤ Retrait de 1 point de rencontre.
➤ Modification/Falsification de la feuille de matchs après signature des 2 capitaines	➤ Retrait général de l'équipe visitée responsable de la saisie et rétrogradation en division immédiatement inférieure pour le prochain championnat. ➤ Radiation de la qualité de capitaine au capitaine de l'équipe visitée.
➤ Partie(s) non jouée(s) et/ou indication de scores mensongers	➤ Retrait général des deux équipes et rétrogradation des deux équipes en division immédiatement inférieure pour le prochain championnat. ➤ Radiation de la qualité de capitaine aux deux capitaines.
➤ Rencontre non jouée et états de résultats rédigé (signature d'un capitaine)	➤ Retrait général de l'équipe dont le capitaine a signé la feuille de matchs et rétrogradation de cette équipe en division immédiatement inférieure pour le prochain championnat. ➤ Radiation de la qualité de capitaine au capitaine de l'équipe visitée.

* Si en raison de circonstances particulières, lorsque la sanction prévue au présent tableau paraît inadaptée, la sanction appliquée peut être choisie dans les règlements fédéraux et/ou individualisée par la commission compétente.

